CONCOURS RENTREE SEPTEMBRE 2021

CALENDRIER COMMUN AUX IFAS DES HAUTS DE FRANCE (Nord Pas-de-Calais Picardie) EFFECTUANT UNE RENTREE EN SEPTEMBRE 2021
CALENDRIER SUSCEPTIBLE D'ËTRE MODIFIE suite aux modalités d'aménagement de l'A.R.S et sous réserve de la réforme de la formation AS

Calendrier d'admision à conserver !

DISPONIBILITE DES DOSSIERS MERCREDI 10 FEVRIER 2021

Clôture des inscriptions

MARDI 25 MAI – Minuit

RETOUR DU DOSSIER DANS LES MEILLEURS DELAIS, ET AVANT LE 25 mai minuit
CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI, SI ENVOI POSTAL

Les dossiers peuvent être envoyés par courrier à l'IFAS ou déposés au secrétariat, un accusé de réception du dossier d'inscription sera envoyé par mail au candidat dès l'enregistrement du dossier.

Sélection des candidats

A partir du 03 JUIN 2021

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection (binôme d'évaluateurs) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
(Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, complété par les arrêtés du 30 décembre 2020 et du 5 février 2021).

RÉSULTATS

MERCREDI 23 JUIN 2021

AFFICHAGE A 10 HEURES

Les résultats sont aussi publiés sur le site de l'IFAS, avec votre accord (voir page 3 du dossier)

Les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier simple.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

CLÔTURE de confirmation d'inscription

VENDREDI 02 JUILLET 2021 – Minuit

CONFIRMATION ECRITE - CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

Lieu d'affichage*

SOUS RESERVE
Les textes concernant le référentiel sont en cours de finalisation au sein de la DGOS

Pré-rentrée : JEUDI 19 ET VENDREDI 20 AOUT 2021[1)]
Rentrée : Lundi 30 AOUT 2021[1)] – Sortie : date à définir
8H30 – 12H30 / 13H30 – 16H30

(1) Dates données à titre indicatif et susceptibles de varier en fonction de l'activité

Formation cofinancée par l'Union Européenne

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT
IFAS

9 Place de la 4e République - 62590 OIGNIES
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

http://centre-formations.ahnac.com

Vous concervez :
L'arrêté du 7 avril 2020 concernant l'admission en IFAS ;
L'arrêté du 30 décembre 2020 ;
L'arrêté du 5 février 2021 ;
La liste des terrains de stage

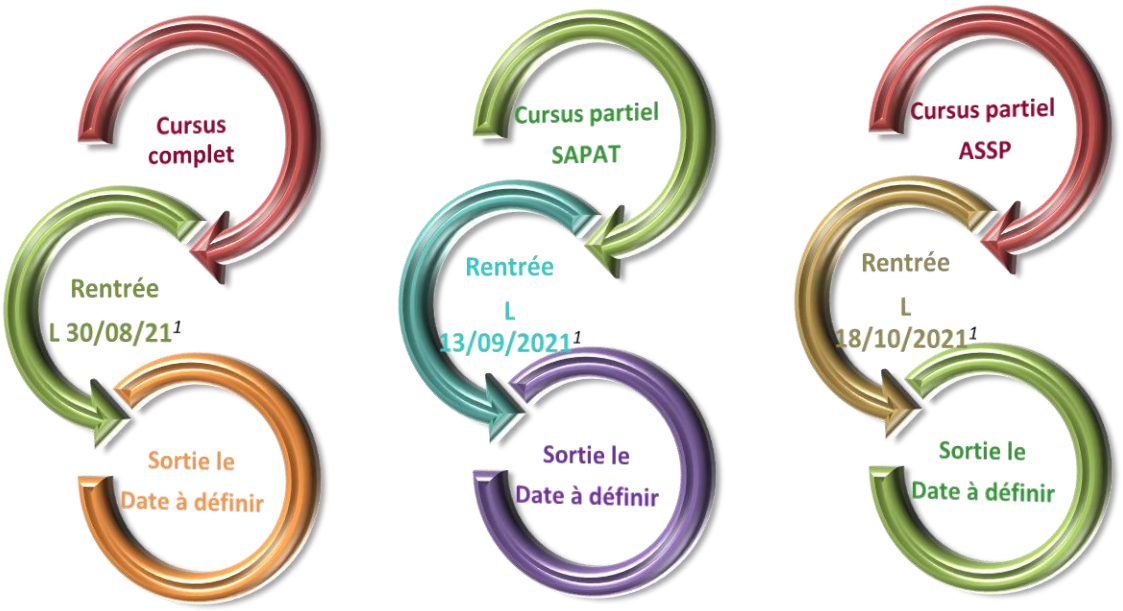

(1) Dates données à titre indicatif et susceptibles de varier en fonction de la réforme de la formation d'aide-soignant